

CHSCT en bref du 15 septembre 2015

En préambule de la réunion, les membres du CHSCT font la déclaration suivante : « *Après les difficultés de mise en place de l'expertise (NPDE + accès direct du DE à son conseiller référent et le développement des services personnalisés sur RDV) et l'absence de communication commune sur cette dernière à l'ensemble des agents, la Direction n'a pas non plus souhaité donner suite à la demande du CHSCT de transmettre aux agents interviewés, par le cabinet d'expertise, un document de synthèse sur les 2 sujets de l'expertise, afin de faciliter les échanges et la compréhension des dossiers par ces derniers. L'ensemble des membres et représentants du CHSCT a toujours été soucieux d'un dialogue social ouvert et constructif. Ils demandent donc à la Direction de revenir sur sa décision et de transmettre aux prochains agents le document de synthèse que la Direction s'était engagée à transmettre à la réunion de cadrage de l'expertise.* ».

Présentation des rapports des Médecins du travail pour l'année 2014

- Le Médecin du travail, Docteur JACOB, alerte sur l'augmentation de la charge mentale qui pèse aujourd'hui sur les salariés (multiplication des projets, changement d'organisation, travail dans l'urgence, pilotage par les résultats, etc.). Par ailleurs, il est difficile pour le Médecin du travail de gérer les RPS, les salariés qui expriment leurs difficultés, voir leurs souffrances, demandant à garder l'anonymat, de peur d'être stigmatisés. Devant ce constat, l'UNSA rappelle à la Direction que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (Article L4121-1 du Code du travail).
- La visite périodique obligatoire étant passée à 2 ans, l'UNSA rappelle qu'un salarié, dès lors qu'il a un problème de santé lié à son travail, peut, à son initiative, demander un RDV avec son Médecin du travail. Il n'est pas tenu d'en informer l'employeur (Article R4624-18 du Code du travail).

Point de situation sur la mise en œuvre de m@il.net

- Monsieur WEHRLE, Responsable de l'offres de services DE, présente un bilan après 8 mois de déploiement. En moyenne, 11000 courriels sont traités par mois, dont le délai moyen de traitement est d'un jour (pour rappel Pôle emploi s'engage à répondre dans les 72 h). Chaque conseiller traite en moyenne 26 m@il.net par mois. L'UNSA s'interroge sur les chiffres communiqués, qui ne semblent pas refléter la réalité du terrain.

- Chaque Direction territoriale a réalisé au mois d'août un suivi auprès des ELD, qui a porté sur les points suivants :
 - l'organisation de l'activité : traitement des mails en général sur des plages GPF
 - la continuité des réponses en cas d'absence des conseillers : supervision par un membre de l'ELD
 - le traitement et la réponse des questions relatives à la gestion des droits : chaque agence a mis en place une organisation locale. La Direction générale, pour donner suite aux demandes d'évolution, intègre la possibilité d'orienter les mails relatifs à la gestion des droits directement vers un conseiller GDD pour répondre au demandeur d'emploi. La Direction est en attente de la modification de l'instruction.
- La Direction des Opérations a élaboré, en complément des guides existants, 2 fiches pratiques, l'une à destination des conseillers pour rappeler certaines règles à respecter dans l'utilisation de m@il.net et l'autre pour les managers pour formaliser l'organisation et le pilotage dans chaque agence.
- Les modalités d'organisation étant pratiquement finalisés dans toutes les agences, une présentation aux collectifs sera réalisée par les ELD d'ici la fin du mois de septembre.
- L'UNSA demande une présentation plus détaillée du nombre de mails traités par type d'accompagnement et par agence. Par ailleurs, la planification de l'activité doit être identifiée sur le planning aussi bien pour le conseiller référent que pour le conseiller GDD, souvent sollicité alors qu'il est en situation d'accueil ou de traitement des dossiers. Concernant la supervision de l'activité, l'UNSA rappelle que la charge de travail qui pèse actuellement sur les REP est déjà importante.

Point immobilier

- Bas-Rhin :
 - Schiltigheim : négociation avec le propriétaire sur l'installation d'une agence à l'Espace Economique Européen, les 1^{ers} plans sont en cours d'élaboration. La Direction apportera des précisions lors du prochain CHSCT. Concernant le site rue de Sélestat, les travaux devraient être achevés mi-octobre.
 - Lingolsheim : négociation toujours en cours avec l'investisseur, la prochaine étape étant la signature du bail.
 - Esplanade : une proposition de réhabilitation et d'agrandissement du site actuel a été faite par le propriétaire. Par ailleurs, le projet de l'éco quartier n'est pas écarté. L'UNSA fait remarquer que ce projet n'avance pas depuis de nombreux mois et demande une échéance pour une prise de décision. Un point sera fait d'ici fin septembre.
 - Haguenau : le projet de relogement dans les locaux de la caserne risque de prendre de nombreux mois. Une installation provisoire dans les locaux de Match est en cours d'étude.
 - Wissembourg : les travaux ont débuté, la livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2016.
- Haut-Rhin :
 - Mulhouse Nord : l'investisseur n'a pas donné suite au projet qui était en cours. La réhabilitation d'un bâtiment de MANURHIN est à l'étude.
 - Mulhouse Drouot : l'agence a ouvert ses portes le 21 septembre 2015.
 - Thann : les travaux sont en cours, sans retard à ce jour. La livraison est prévue d'ici la fin de l'année.
 - Colmar Europe : le permis de construire (rue d'Amsterdam) devrait être signé prochainement. Prochaine étape, travail sur les plans avec l'agence.

Divers

- Depuis quelques semaines, différents mouvements ont eu lieu à la Direction régionale. Le CHSCT demande à être informé sur les changements d'affectation. La Direction précise qu'il convient d'attendre d'avoir la confirmation sur la future implantation de la Direction régionale et confirme que le CHSCT sera bien consulté.
- Le CHSCT demande qu'un bilan de la mise en place des équipes à dominante entreprise ainsi qu'un point d'étape de l'expérimentation sur le télétravail soient présentés avant la fin de la mandature, le 31 décembre 2015.

Prochaine réunion du CHSCT le 07 octobre 2015

